



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Transport de marchandises

Question écrite n° 39333

Texte de la question

M. Pierre Remond attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat aux transports sur la situation du transport combine en France et en Europe. En effet l'augmentation des parts de marche du transport par route entraine d'importants problemes de pollution et de nombreux accidents mortels. Il lui demande de lui preciser quelles sont les dispositions qu'il entend prendre dans le domaine du transport combine et notamment ferroviaire alors que la France beneficie de plusieurs atouts en raison de la qualite de son reseau ferroviaire, de ses voies navigables et de ses longues facades maritimes. Il lui demande par ailleurs de lui preciser ce que peut attendre la France du programme europeen « Actions pilotes dans le transport combine » (PACT) en matiere de soutien financier et quelle echeance faut-il prevoir pour la realisation de ces projets.

Texte de la réponse

Le developpement du transport combine est un objectif prioritaire pour la France et pour l'Union europeenne. Cette technique qui valorise les potentialites de chaque mode permet de mettre a la disposition de l'economie un systeme de transport diversifie et performant et de reduire les inconvenients (insecurite, nuisance) d'une croissance exageree du transport routier. Les pouvoirs publics apportent un important soutien financier au transport combine pour assurer sa competitivite. Les aides accordees dont le montant s'est eleve a 365 millions de francs en 1996, soit 315 millions de plus qu'en 1994, concernent d'une part les investissements (chantiers de transbordement terminaux, materiels specialises), d'autre part l'amelioration de la prestation ferroviaire. Pour sa part, l'Union europeenne a lance un programme d'actions pilotes visant a promouvoir et a aider en phase de lancement des lignes transeuropeennes de transport combine innovantes et performantes montees en partenariat par des operateurs de plusieurs Etats-membres. Le montant des aides affecte a ce programme demarre en 1992 est neanmoins tres limite (moins de 30 millions de francs en 1996). La France participe a plusieurs operations pilotes qui concernent les axes Benelux - Allemagne - Espagne et Le Havre - Autriche pour le ferroviaire et Lille - Anvers - Rotterdam pour la voie fluviale. Enfin, il a ete decide, conjointement avec le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'integration, de completer les cinq schemas directeurs d'infrastructures de transport prevus par la loi d'orientation pour l'aménagement et le developpement du territoire par un schema des plates-formes multimodales et du transport combine. Une mission preparatoire a ete confiee en ce sens a M. Marc-Philippe Daubresse, president du conseil du transport combine.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39333

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2832

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4299